

## Conseil Municipal du 25 mars 2009

L'an deux mil neuf et le vingt cinq mars, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation vingt mars deux mil neuf.

**Étaient présents :** M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Melle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE, M. Alain DUPOUY, Mme Josiane BROSSARD

**Étaient absents excusés ayant donné procuration :** René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU, Michel LECRENAIS pouvoir à Jean-Christophe MARMEY

**Était absent excusé :** Christian SCHMAUCH

**Était absente :** Rosiane COUDOIN (jusqu'à 19h20)

**Secrétaire de séance :** Valérie PIRRONE

*Monsieur le Maire informe les conseillers du décès de la mère de Christian SCHMAUCH survenu lundi soir. Le conseil municipal fait part de son soutien à Christian SCHMAUCH présente ses condoléances à la famille.*

*Robert BALDÈS donne quelques nouvelles sur l'état de santé de René ARRIGHI. Les conseillers lui souhaitent un prompt rétablissement.*

### ORDRE DU JOUR

#### **1 - Approbation du Compte Administratif du budget communal 2008** (Christiane SOU)

Sous la présidence de Christiane SOU adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2008 qui s'établit ainsi :

##### **Fonctionnement**

Dépenses 480 631,34 €

Recettes 542 800,08 €

*Excédent de clôture 62 168,74 €*

##### **Investissement**

Dépenses 359 318,80 €

Recettes 353 336,74 €

*Déficit de clôture 5 982,06 €*

##### **Restes à réaliser :**

Dépenses 72 822,69 €

Recettes 49 816,34 €

*Besoin financement 23 006,35 €*

Hors de la présence de Robert BALDÈS Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2008.

Vote : 12 pour

*Monsieur le maire réintègre la séance*

#### **2 - Approbation du compte de gestion 2008** (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 13 pour

**Rosiane COUDOUIN rejoint la séance à 19h20**

### 3 - Affectation du résultat (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

-résultat de l'exercice	excédent	62 168,74€
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	187 905,26€
-résultat de clôture à affecter	excédent	250 074,00€

#### **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

-résultat de l'exercice	déficit	5 982,06€
-résultat reporté de l'exercice antérieur	déficit	17 692,52€
-résultat comptable cumulé à reporter au D001		23 674,58€
-dépenses d'investissement engagées non mandatées		72 822,69€
-recettes d'investissement restant à réaliser		49 816,34€
-solde des restes à réaliser		23 006,35€
- provisions		9 000,00€

#### **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002 194 393,07 €

Solde d'exécution N-1D001 17 692,52 €

**Affectation en réserve R1068 en investissement 55 680,93€**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté 194 393,07€	D001 solde d'exécution N-1 32 674,58€	R001 solde d'exécution N-1
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 55 680,93€

Vote : 14 pour

### 4 - Vote des 3 taxes (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire indique que nous avons à faire face à une forte augmentation de 4% du coût des produits et des services mesurée par l'Association des Maires de France pour 2008,

ainsi qu'au recul de la Dotation Générale de Fonctionnement attribuée par l'Etat par rapport au coût de la vie. Puisqu'elle n'augmente que de 119 643€ à 119 948€ soit + 0,50%.

Robert BALDÈS propose une légère augmentation d'environ 0,5% (d'autant que l'Etat a déjà augmenté les bases d'imposition) ce qui obligera la municipalité à être très rigoureuse sur les dépenses de fonctionnement en 2009 pour compenser le manque à gagner.

Pour information, les taux moyens communaux de 2008 au niveau départemental étaient de :

Taxe d'habitation : 17,86% (Gauriac : 12,38%)

Taxe Foncière (Bâti) : 24,80% (Gauriac : 24,67%)

Taxe Foncière (non Bâti) : 47,91% (Gauriac : 47,51%)

Après en avoir débattu, pour obtenir un produit de 218 682€, le Conseil municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes pour 2009 :

Taxe d'habitation : 12,50%

Taxe Foncière (Bâti) : 24,80%

Taxe Foncière (non Bâti) : 47,80%

Vote : 14 pour

### **5 - Vote du budget primitif 2009 (Robert BALDÈS)**

Remboursement des frais de la toiture de l'église est encaissé en fonctionnement (16500€) alors que la dépense est en investissement (17000 €)

**Robert BALDÈS** propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action.

Le montant est de 50 €. Un intervenant de cette association, en présence du Président de ARMVEG, est venu prendre des photographies des biens mobiliers de l'Eglise qui sont la propriété de la commune. Un cédérom et quelques planches sont à la disposition des élus ce soir. Compte tenu des fréquents vols au sein des bâtiments religieux non protégés contre les intrusions, de tels supports peuvent éviter les nombreux trafics existants aujourd'hui.

**Valérie PIRRONE** demande un peu plus d'information, est-ce une association religieuse ?.

Non répond Robert BALDÈS, qui lui propose d'aller voir le site sur Internet de la Fondation du Patrimoine.

D'autre part elle préférerait que cette adhésion soit à la charge de l'association de l'Eglise (ARMVEG).

Vote : 13 pour 1 contre

**Christiane SOU** souhaite que les lignes des associations hors commune comme le Secours Populaire, les Restos du Coeur, et pour le Téléthon soient budgétisées.

Le fait qu'une association ne présente pas de demande pose un problème à Robert BALDÈS et Raymond RODRIGUEZ qui ne sont donc pas d'accord sur cette proposition.

Le conseil municipal après avoir débattu se prononce sur l'octroi systématique des subventions comme suivant :

- associations de la commune qui n'ont pas donné leur bilan en temps voulu, **pas de prévision d'attribution de subvention**

vote : 12 pour 2 abstentions (Jean-Christophe MARMEY ne se prononce pas sur ce point au nom du conseiller qui lui a donné procuration)

- associations hors commune qui ne font pas de demande **pas de prévision d'attribution de subvention**

vote : 9 pour 4 contre

Monsieur le Maire propose que les membres du conseil municipal, responsables au sein d'une association de la commune quittent la séance pour le débat et le vote des subventions qui doivent leur être octroyées, comme l'exige la loi.

▪ Pour Culture et Loisirs, Mesdames Christiane SOU et Gisèle SOU sortent de la salle.

Subvention proposée 600 €

Vote : 11 pour (Christiane SOU ayant une procuration 2 voix)

▪ Pour la société de chasse ACCA Jean-Louis GUIRAUD sort de la salle.

Subvention proposé 230 €

Vote : 13 pour

▪ Pour les souffleurs de rêves Sandrine NUEL et Jean-Marie ARRIVE sortent de la salle.

Subvention proposée 1 200 €

Vote : 12 pour

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2009 qui s'équilibre comme suivant :

***Fonctionnement***

Recettes : 712 086,07

Dépenses : 712 086,07

***Investissement***

Recettes : 509674,34

Dépenses : 509 674,34

Vote : 14 pour

**6 - Dossiers de subvention DGE et Conseil Général (Robert BALDÈS)**

**Toiture du Gymnase**

La toiture du Gymnase présente de sérieuses dégradations. Pour des raisons de maintien en état et de sécurité il est indispensable de faire des travaux de rénovation qui imposent de doubler la toiture et de l'isoler.

Ces travaux sont indispensables et urgents pour :

- supprimer totalement les gouttières de plus en plus nombreuses et importantes en fonction des vents ;
- protéger les boiseries de la charpente qui souffrent des infiltrations par temps de pluie ;
- supprimer définitivement les nappes d'eau sur le terrain de jeu ;
- éviter l'annulation d'entraînements ou de matchs pour cause de terrain glissant ;
- éliminer les multiples montages et démontages, coûteux en temps, de l'échafaudage par les agents communaux ;
- retirer la casquette de ventilation sur la partie supérieure du toit, très vulnérable aux vents violents, de plus en plus fréquents.

Cette opération d'isolation permettra de rendre le gymnase plus confortable l'été et l'hiver pour ses utilisateurs, et surtout d'atteindre l'objectif de ne plus utiliser des appareils mobiles de chauffage. De plus, nous obtiendrons une bien meilleure isolation acoustique et donc une diminution des nuisances pour les riverains.

Ce gymnase âgé de 40 ans mérite d'être sauvegardé pour plusieurs raisons :

- l'ensemble du bâtiment, charpente comprise, est en très bon état,
- c'est la seule salle municipale sportive de 900m<sup>2</sup> sur le canton, (celle de Bourg destinée au collège, est très sollicitée en période périscolaire)
- plusieurs activités sportives y sont pratiquées régulièrement ce qui constitue un taux d'occupation élevé (basket avec près d'une centaine de licenciés - les clubs de tennis de Plassac et Prignac et Marcamps, parfois Bourg – l'IME de Blaye– les écoles primaires de

Gauriac/Comps – Sports vacances de la CDC – CAP33 - Multisports Bayon / St Seurin de Bourg / Comps / Gauriac en périscolaire et diverses activités intercommunales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2009 et auprès du Conseil Général de la Gironde.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux		Subventions	
Rénovation de la toiture		Conseil Général 30%	36 410.10
Mt HT	121 367	Conseil Régional	
TVA 19,60%.	23 787	Etat DGE 40%	48 546.80
Mt TTC	145 154	Autres	
		Autofinancement	60 197.10
Total	145 154	Total	145 154.00

Vote : 14 pour

### Classe maternelle

La classe maternelle nécessite d'importants travaux de rénovation. L'objectif est l'amélioration du confort et des conditions sanitaires pour les enfants scolarisés à l'école de GAURIAC, à quoi il faut rajouter des économies indispensables d'énergie.

- Besoin d'éliminer les zones importantes d'humidité, doublage des murs extérieurs, remplacement du plancher,
- Isolation du plafond pour réduire ainsi le coût du chauffage,
- Amélioration de l'éclairage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de déposer un dossier au titre de la DGE 2009 et une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection de la classe maternelle de l'école primaire de Gauriac et charge Monsieur le Maire des différentes démarches administratives de ce dossier. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux		Subventions	
<b>Plomberie</b>		Conseil Général (plafonné)	11 000,00
Mt HT	633,00	Conseil Régional	
<b>Isolation, peintures, sols</b>		Etat DGE 40 %	14 162,90
Mt HT	34 774,25	Autres	
<b>TOTAL HT</b>	35 407,25	Autofinancement	17 184,17
TVA 19,60%	6 939,82		
<b>TOTAL TTC</b>	42 347,07		
Total	42 347,07	Total	42 347,07

Vote : 14 pour

### 7 - Réfection de la toiture de l'église suite à la tempête de janvier 2009 (Robert BALDES)

**Robert BALDÈS** a rencontré ce matin l'expert diligenté par l'assureur de la commune, qui est venu constater les dégâts sur la toiture de l'Eglise après le passage de la tempête du 24 janvier dernier. Il souhaite avoir au moins une autre offre de service il trouve le devis proposé très élevé. Un délai de 15 jours est accordé pour fournir une autre proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lui donne tout pouvoir pour les démarches relatives à la réparation de la toiture de l'Eglise après la tempête du 24 janvier :

- consultation des entreprises
- choix de l'entreprise
- signature du bon de commande.

Vote 14 pour

### **8 - Soutien et adhésion à la candidature de la CDC à l'appel à projet Agenda 21 du Conseil Général (Raymond RODRIGUEZ)**

Raymond RODRIGUEZ expose que la candidature de la CDC au projet Agenda 21 du Conseil Général qui permet entre autre de percevoir une subvention qui correspond a peu près à la moitié de la rémunération annuelle d'un agent. Il propose aux conseillers de soutenir cette candidature.

En effet Bourg en Gironde, Communauté de Communes a présenté sa candidature à l'appel à projet pour le soutien à l'animation d'agenda 21 locaux en Gironde.

Au terme de trois années de réflexion, de diagnostic, et d'actions ponctuelles, la Communauté de Communes a élaboré un programme d'actions agenda 21 prenant en compte les démarches engagées au niveau de notre commune, notamment en matière d'urbanisme, de bonnes pratiques, de concertation et d'exemplarité.

Au regard de la qualité du dossier de candidature présenté par la Communauté de Communes et de l'articulation de son programme d'actions avec les démarches engagées au niveau communal, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'apporter pleinement son soutien et son adhésion à la démarche Agenda 21 portée par Bourg en Gironde, Communauté de Communes.

Vote : 14 pour

### **9- Adhésion à l'EPFL (Raymond RODRIGUEZ)**

Raymond RODRIGUEZ explique qu'un dispositif, mis en place en Gironde par le Conseil Général, est ouvert aux Communautés de Communes sous réserve qu'elles aient certaines compétences en matière d'urbanisme notamment.

Il s'agit en fait d'un fonds qui intervient à la place des collectivités qui ne peuvent investir. Par exemple afin d'éviter des débordements en matière de foncier, l'EPFL peut se porter acquéreur d'un bâtiment ou d'un terrain, qu'il cèdera ensuite.

Le Président de la Communauté de Communes de Bourg a souhaité avoir l'avis, à titre consultatif, des communes du canton avant d'adhérer à cet Établissement Public Foncier Local.

**Jean-Christophe MARMEY** demande si l'avis des communes sera pris en compte ?

Le conseil communautaire est souverain dans cette affaire mais ses membres sont les représentants des communes répond Raymond RODRIGUEZ

**Jean-Marie ARRIVÉ** précise que cette opération permettra de maîtriser le foncier pour, par exemple, rétrocéder des terrains aux organismes sociaux afin de faciliter l'accession à la propriété, ou modérer les pratiques en matière d'immobilier. En tant que délégué auprès de la CDC il soutiendra le choix du conseil municipal de Gauriac en conseil communautaire.

Vote : 14 pour

Après avoir entendu l'exposé de Raymond Rodriguez sur le fonctionnement de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL), le conseil municipal à l'unanimité décide de soutenir l'adhésion de la Communauté de Communes de Bourg sur Gironde.

vote 14 pour

### **10- Montant du loyer du logement de la Poste (Christiane SOU)**

Christiane SOU propose que le montant du loyer du logement au-dessus du bureau de poste soit de 550 € par mois hors charges. Le montant des charges mensuelles est de 27 € (frais de maintenance de la chaudière et taxe des ordures ménagères). Une candidature a été retenue et

le bail pourrait débuter le 1<sup>er</sup> avril prochain. Le montant de la caution est fixé à un mois de loyer HC.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus.

Vote 14 pour

### **Divers**

✓ **Josiane BROSSARD** signale un problème récurant sur la place de Perrinque lors du ramassage des ordures ménagères le lundi matin. Le camion en raison de véhicules mal stationnés ne peut plus accéder sans danger dans ce quartier et menace de ne plus passer à l'avenir.

**Valérie PIRRONE** propose d'aller prévenir chaque propriétaire, peut être un dimanche soir suggère Jean-Marie ARRIVÉ.

**Robert BALDÈS** rappelle qu'un courrier a été distribué il y a 3 semaines. La possibilité de verbalisation « **systématique** » implique la pose d'une signalétique interdisant le stationnement sur les 2 côtés de la voirie ce qui est impossible compte tenu de la configuration des lieux. Toutefois, chaque fois que les manœuvres du camion benne du SMICVAL seront rendues impossibles par la faute évidente de véhicules mal garés, M. le Maire demandera à la gendarmerie de verbaliser.

✓ **Rosiane COUDOUIN** a reçu plusieurs plaintes de la part de voisins concernant la présence de sangliers et de renards.

L'ACCA précise **Jean-Louis GUIRAUD** a donné son autorisation à St Ciers de Canesse pour l'organisation d'une battue sur Gauriac. Par contre il n'est pas possible d'intervenir dans le domaine de Mugron pour des raisons de sécurité, (route départementale, virage de Roque de Thau etc...)

✓ **Jean-Marie ARRIVÉ** présente aux conseillers le diplôme du second prix du concours départemental des villes et villages fleuris pour 2008 attribué à GAURIAC par le Comité Départemental du Tourisme de la Gironde et le bon d'achat d'une valeur de 95 € remis à cette occasion. Le conseil municipal adresse ses félicitations aux Agents de la Commune chargés de l'entretien des espaces verts. D'autre part une administrée, Madame Marcelle MICHAUD a également été récompensée au titre des jardins. Les conseillers lui présentent leurs compliments.

**Monsieur ARRIVÉ** rappelle qu'il a assisté à la réunion du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Blayais.

✓ **Raymond RODRIGUEZ** demande que les articles pour le prochain journal lui soient transmis prochainement.

**séance levée à 21h20**